

SUD OUEST.com



LABRIT. Une soixantaine de maires dont les communes sont propriétaires de parcelles sylvicoles sinistrées se sont constitués en association pour demander l'aide de l'État

Les communes forestières sinistrées se liguent



Une soixantaine de maires des communes forestières des Landes s'étaient donné rendez-vous samedi matin au centre de loisirs de Labrit. Leur but ? Constituer une association au nom sans équivoque : « Association des communes forestières sinistrées du Sud-Ouest ». Un groupement d'intérêts destiné à faire entendre la voix des municipalités possédant des parcelles de forêts et pour l'instant exclues du plan d'indemnisation des sylviculteurs pour une raison simple : elles ne font pas partie du régime forestier. Un régime dérogatoire hérité de textes rédigés sous la IIIe république.

Pourtant, l'article L7 du code forestier stipule qu'en cas de sinistre de grande ampleur, le ministre chargé des forêts peut décider de déroger à cette règle et inclure les communes forestières dans les plans d'indemnisation. Un cas de figure qui correspond parfaitement à la tempête Klaus, dont les effets secondaires sont désastreux pour ces communes. Par conséquent, « nous demandons les mêmes aides que les sylviculteurs privés », s'est fendu en ouverture des débats Dominique Coutière, le maire de Labrit, tout frais président de la nouvelle association.

27 millions d'euros

Les communes ne faisant pas partie du régime forestier réclament d'être incluses dans les plans d'indemnisation. (photo david le déodic)

représente environ 10 000 hectares à nettoyer, pour un prix total de 27 millions d'euros. Comparé aux 260 millions qui seront injectés par l'ONF auprès des privés, ce n'est pas grand-chose », a expliqué Joël

Goyheneix, maire de Rion-des-Landes. Mais il n'empêche que l'État sera sans doute trop content de s'exempter des indemnisations destinées à ces municipalités forestières. « Il est donc très probable que nous soyons obligés de nous lancer dans une procédure qui durera entre cinq et dix ans et se terminera au niveau européen. Nous aurons sans doute gain de cause mais en attendant, on ne peut ni nettoyer les parcelles, ni reboiser », a ajouté Dominique Coutière. Un problème de taille qui s'ajoute à la réfection nécessaire des routes et chemins, ainsi qu'au manque à gagner qui va immanquablement toucher des budgets municipaux en partie bâtis sur les recettes issues de ces fameuses parcelles forestières communales. Bref, autant de raisons de se constituer en association, histoire de ne pas être les dindons de la farce de l'indemnisation post-Klaus.

Auteur : martin thévenot
m.thevenot@sudouest.com

Tags : Landes Environnement Nature **labrit rion-des-landes** Actualité



[Lancer l'impression](#)

SUDOUEST.COM

Toute l'actualité régionale avec Sudouest.com

A découvrir : **Blogsudouest.com, créez votre blog gratuit** / Annonces en ligne : **Auto, Immo, Emploi, Légales.**

L'annuaire des associations (Béarn, Charente, Charente Maritime, Dordogne, Gers, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pays Basque)